

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN

Bureau municipal: 181, route Centrale 418 736-5047

Le 8 décembre 2023

Volume 45 Numéro 04

# INFORMATIONS MUNICIPALES

#### **PROCHAIN JASEUR**

Envoyez vos articles par courriel à <u>administration@municipalite.saint-valerien.qc.ca</u> ou déposez-les dans la boîte à courrier sur le perron du bureau municipal. \* *Aucune correction ne sera apportée à vos textes.* Pour consulter la version électronique du Jaseur, rendez-vous sur le site de la municipalité : <a href="https://municipalite.saint-valerien.gc.ca/le-jaseur-journal-local/">https://municipalite.saint-valerien.gc.ca/le-jaseur-journal-local/</a>

#### RAPPEL CERTIFICAT DE LOISIRS

Nous rappelons aux usagers qu'il est obligatoire d'obtenir le *Certificat de loisirs* de Saint-Valérien pour bénéficier du tarif « *Résident* » lors de l'inscription aux diverses activités de loisirs de la Ville de Rimouski. Vous avez jusqu'au 21 décembre pour venir chercher votre *Certificat de loisirs* si vous avez omis de le faire avant votre inscription à une activité ou un cours du Service de loisirs de Rimouski. Une facture sera émise en début d'année pour tous les participants inscrits au tarif « *Résident* » qui n'ont pas encore payé leur *Certificat de loisirs*.

### FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES

Nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.

### MOT DU MAIRE MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN



## Meilleurs vœux pour le temps des Fêtes

Noël approche à grands pas et une nouvelle année suivra d'ici peu.

Que cette période de rassemblement familial soit pour vous tous un moment de retrouvailles, d'amitié et de repos.

Je profite de cette belle occasion afin de remercier tout le personnel de la municipalité pour le travail accompli et aussi tous ceux et celles qui ont contribué à faire rayonner notre vie communautaire.

Au nom de tous les membres du Conseil municipal et des employés municipaux :

Nos meilleurs vœux du temps des Fêtes!

Robert Savoie, maire

#### LE QUARTIER HABITATION DURABLE

La municipalité a signé tout récemment le contrat de vente du dernier terrain du Quartier Habitation durable. Une nouvelle famille s'installera d'ici peu au sein de notre communauté. De plus, la construction du nouveau bâtiment qui abritera le Centre de la petite enfance (CPE) de l'entreprise Aurore Boréale, avance rapidement. Si tout va comme prévu, nos tout-petits pourront découvrir leurs nouveaux locaux dès juin 2024.

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2023 Voirie locale

Dans le cadre des différents programmes d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports, le Conseil a approuvé et adopté la programmation pour des demandes d'aides financières totalisant 38 200\$.

#### LOISIRS ET CULTURE

Dans le cadre d'une entente intermunicipale avec les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière et de Saint-Fabien, le Conseil a adopté une résolution pour la mise en commun d'une ressource partagée en loisir et culture en support à nos organismes communautaires. Les frais associés à cette ressource seront défrayés à 80% par un programme d'aide de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité.

À la suite des propositions reçues, la Municipalité est à compléter les démarches afin de convenir des ententes pour assurer la surveillance et l'entretien de la patinoire.

Robert Savoie, maire Municipalité de Saint-Valérien

6 décembre 2023

## QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

#### **AVIS PUBLIC**

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 2 octobre 2023, ledit conseil a adopté le règlement # 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac.

Ledit règlement a été soumis à une consultation publique le 11 septembre 2023.

Aucune demande d'approbation des personnes habiles à voter n'a été déposée.

Le règlement # 2023-358 a reçu l'approbation de la MRC Rimouski-Neigette le 8 novembre 2023 et le certificat de conformité a été émis le 9 novembre 2023.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal aux heures régulières de bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2023, date de délivrance du certificat de conformité.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 8e JOUR DE DÉCEMBRE 2023.

Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière

# QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

#### **AVIS PUBLIC**

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une séance extraordinaire sera tenue lundi le 18 décembre 2023 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Valérien au 181, route Centrale.

#### ORDRE DU JOUR

1- Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 et du programme triennal des immobilisations pour les années 2024 à 2026.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal des immobilisations.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 8e JOUR DE DÉCEMBRE 2023.

Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière

# QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

#### **AVIS PUBLIC**

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 4 décembre 2023, ledit conseil a adopté la résolution # 2023-226 établissant le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront à la salle du conseil, 181, route Centrale, le lundi, et qui débuteront à 20h00 :

15 janvier	5 fevrier	4 mars	8 avrii
6 mai	3 juin	8 juillet	5 août
9 septembre	7 octobre	4 novembre	2 décembre

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 8<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2023.

Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière

# COMMUNAUTÉ

La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant au contenu des articles et annonces publiés par les organismes, entreprises ou citoyens.

### Des nouvelles du CLUB 50 de Saint Valérien

Le conseil d'administration du club 50 tiens à souligner les <u>anniversaires de nos</u> membres du mois de novembre :

Raynald Carrier, Elise Denis, Ghyslaine Desjardins, Mario Gagné.

Et ceux de nos membres de décembre :

Brice Boulangeot et Viateur Roy

\*

Nous sommes à offrir à nos membres le renouvellement des cartes de membres 2024 au coût de 25\$: donc 9\$ reste au club de Saint Valérien à titre d'auto-financement et le reste va notre structure le Carrefour 50 qui encadre 138 clubs du territoire qui s'étend du Kamouraska aux iles de la Madeleine. De plus, tous les membres reçoivent 2 fois par année le Magazine Agir! Merci de votre renouvellement. Bienvenue aux nouveaux membres toujours grandissant depuis 2020 à Saint-Valérien! Vraiment on est content! Milles Mercis!!

\*

Notre souper-soirée-orchestre du 50<sup>e</sup> anniversaire du club 50 du samedi 21 octobre dernier fut un grand succès! Plus de 124 convives dont 12 clubs 50 amis y étaient représentés, du jamais vue chez nous! De plus, 23 prix de présences représentant 800\$ de nos marchands de la région ont été gagnés par 23 personnes dans l'assistance! Nous tenons à remercier encore une fois tous nos commanditaires. Bravo à tous pour cette grande réussite!

Notez : La soirée Bel Age du 17 novembre souper – orchestre a été annulée par le promoteur et ceux qui ont achetés des billets pour cet évènement ont étés remboursés immédiatement.

MERCI à tous les gens impliqués au Club 50 de Saint Valérien à tous les niveaux ! Nous avons le vent dans les voiles et bien du plaisir dans nos activités !

Nous vous souhaitons un merveilleux temps des fêtes et une année 2024 remplie de paix du cœur et de joies de vivre!

Le conseil d'administration du Club 50 de Saint Valérien.

